

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00326
Propriétaire(s) : Larry et Linda Hall
Emplacement : 408, promenade Donald B.-Munro
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie du lot 30 et partie de l'îlot A, plan enr. 218
Zonage : VM
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire une nouvelle maison isolée de plain-pied de 7,32 m sur 14,63 m sur leur bien-fonds vacant.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre l'augmentation du retrait de la cour avant à 11,1 mètres, alors que le règlement permet un retrait maximal de cour avant de 3,0 mètres.
- b) Permettre la réduction de la hauteur de bâtiment à 4,7 mètres, alors que le règlement exige une hauteur de bâtiment d'au moins 6,7 mètres jusqu'à une hauteur maximale de 11 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.